2024

ETATS FINANCIERS 2024

CLI SAS

ARTELIA

Docusign Envelope ID: A1D9B8BF-A31A-4FC0-9D4C-A63E3FE70EC6

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

CLI

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Docusign Envelope ID: A1D9B8BF-A31A-4FC0-9D4C-A63E3FE70EC6

CLI
Société par actions simplifiée
RCS Grenoble 440 449 965

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'associé unique de la société CLI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CLI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note n°1 « Faits marquants » au paragraphe 1.3 « Changement de méthode » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences du changement de méthode comptable relative à la présentation des impacts des provisions pour engagement de retraite au compte de résultat sans déroger aux dispositions de la recommandation ANC n°2013-02.

Docusign Envelope ID: A1D9B8BF-A31A-4FC0-9D4C-A63E3FE70EC6

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constate les résultats sur les contrats à long terme selon les modalités décrites dans la note n°2 « Modes et méthodes d'évaluation appliquées » paragraphe 2.6 « Détermination du chiffre d'affaires » de l'annexe. Ces résultats dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction générale. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

Docusign Envelope ID: A1D9B8BF-A31A-4FC0-9D4C-A63E3FE70EC6

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
 Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, le 24 avril 2025

DocuSigned by:
Olivier Deberdt
9FD6B9C7E3A04A4...

Olivier Deberdt

Associé

Docusign Envelope ID: A1D9B8BF-A31A-4FC0-9D4C-A63E3FE70EC

Bilan Actif

Intitulés	2024			2023
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	33 340	33 340		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	**33 340**	**33 340**		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage industriels	12 500	4 066	8 434	10 220
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	**12 500**	**4 066**	**8 434**	**10 220**
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**45 840**	**37 406**	**8 434**	**10 220**
Stocks				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks				
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	1 098 563	168 189	930 374	974 944
Autres créances	1 855 190		1 855 190	2 335 993
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	**2 953 753**	**168 189**	**2 785 564**	3 310 937
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités				
Total disponibilités et divers				
Charges constatées d'avance	2 293 123		2 293 123	1 828 769
ACTIF CIRCULANT	5 246 876	168 189	5 078 687	5 139 706
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**5 292 716**	**205 594**	**5 087 122**	**5 149 926**

Docusign Envelope ID: A1D9B8BF-A31A-4FC0-9D4C-A63E3FE70EC

Bilan Passif

Intitulés		2024	2023
Situation nette			
Capital social ou individuel Dont versé :	74 000	74 000	74 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Écarts de réévaluation			
Réserve légale		7 400	7 400
Réserves statuaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		6 359	7 089
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		**381 260**	**354 470**
	Total situation nette	**469 019**	**442 959**
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES		**469 019**	**442 959**
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		10 136	8 670
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**10 136**	**8 670**
Dettes financières			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
	Total dettes financières		
Dettes d'exploitation			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		455 344	955 255
Dettes fiscales et sociales		96 415	101 725
	Total dettes d'exploitation	**551 759**	**1 056 980**
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
	Total dettes diverses		
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance		**4 056 208**	**3 641 317**
DETTES		**4 607 967**	**4 698 298**
Ecarts de conversion passif			
TOTAL GENERAL		**5 087 122**	**5 149 926**

Docusign Envelope ID: A1D9B8BF-A31A-4FC0-9D4C-A63E3FE70EC

Compte de résultat

	2024			2023
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens				
Production vendue : - services	(10 678)	3 161 887	3 151 209	2 640 323
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**(10 678)**	**3 161 887**	**3 151 209**	**2 640 323**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			154 962	55 764
Autres produits			7	66
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			**3 306 177**	**2 696 152**
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			2 016 984	1 641 378
Total charges externes			**2 016 984**	**1 641 378**
Impôts, taxes et versements assimilés			**88 558**	**63 592**
Charges de personnel				
Salaires et traitements			68 954	61 706
Charges sociales			27 862	22 098
Total charges de personnel			**96 816**	**83 804**
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 786	1 786
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			15 396	
Dotations aux provisions pour risques et charges			2 249	2 222
Total dotations d'exploitation			**19 431**	**4 007**
Autres charges			**648 768**	**490 878**
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			**2 870 555**	**2 283 659**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**435 622**	**412 493**

Docusign Envelope ID: A1D9B8BF-A31A-4FC0-9D4C-A63E3FE70EC

Compte de résultat (Suite)

	2024	2023
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	67 203	78 380
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**67 203**	**78 380**
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	220	
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		17
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	**220**	**17**
RESULTAT FINANCIER	**66 983**	**78 363**
RESULTAT COURANT	**502 605**	**490 856**
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats	14 504	16 558
Impôts sur les bénéfices	106 841	119 829
TOTAL DES PRODUITS	**3 373 381**	**2 774 533**
TOTAL DES CHARGES	**2 992 120**	**2 420 063**
BENEFICE ou PERTE	**381 260**	**354 470**

Docusign Envelope ID: A1D9B8BF-A31A-4FC0-9D4C-A63E3FE70EC

ANNEXE AUX COMPTES
EXERCICE 2024

Docusign Envelope ID: A1D9B8BF-A31A-4FC0-9D4C-A63E3FE70EC

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en euros, sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2024, d'une durée de 12 mois.

Les comptes sociaux ont été arrêtés par le Président d'après la comptabilité de la société et selon les principes comptables exposés dans l'annexe ci-après.

NOTE N°1 – FAITS MARQUANTS

1.1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Néant

1.2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

1.3. CHANGEMENT DE METHODE

A compter du 1er janvier 2024, la société a opté pour une nouvelle présentation des provisions pour engagement de retraite au compte de résultat, sans déroger aux dispositions de la recommandation ANC n° 2013-02. Cette option a pour effet de comptabiliser la partie correspondant au coût financier et au rendement estimé des éventuels actifs du régime en résultat financier. Les autres coûts correspondant au coût des services rendus de la période, l'amortissement des écarts actuariels selon la méthode du corridor appliquée par la société, et les éventuels coûts des services passés restent comptabilisés en résultat d'exploitation. La présentation de la provision au bilan est inchangée.

A l'exception de ce reclassement, il n'y a pas eu d'autre changement de méthode intervenu sur l'exercice.

Docusign Envelope ID: A1D9B8BF-A31A-4FC0-9D4C-A63E3FE70EC

NOTE N°2 – MODES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES

Les comptes annuels sont établis selon disposition du Code de Commerce et des règles énoncées par le Plan Comptable Général, notamment le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2014-03 du 5 juin 2014 et des règlements suivants relatif au plan comptable général (PCG), dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, donnant une image fidèle du patrimoine de la société.

L'application du règlement ANC N°2018-01 concernant les changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs n'a pas entrainé de modification dans la présentation des comptes de CLI SAS et dans leur comparabilité.

Les principes et méthodes comptables sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice précédent, à l'exception du reclassement mentionné dans la note 1.3.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation, ci-après décrits, ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

2.1. IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de recherche et de développement : les dépenses de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été supportées. Les dépenses de développement sont également comptabilisées en charges.

Logiciels informatiques : les logiciels sont immobilisés et amortis selon le mode linéaire sur une durée de 3 à 8 ans maximum, en fonction de leur montant et de leur nature, à compter de la date d'acquisition.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat selon les critères déterminés par la réglementation ANC n°2004-06, et 2002-10 sur les actifs et leur dépréciation.

La société a opté pour la constatation en charges et non l'activation des frais qui pouvaient être étalés avant la mise en place du nouveau règlement sur les actifs. La valeur brute des immobilisations n'inclut pas les frais d'acquisition.

Compte-tenu de la nature des actifs corporels, la comptabilisation par composants n'est pas applicable.

Les plans d'amortissement sont déterminés selon la durée d'utilité pour l'entreprise, fonction de la consommation des avantages économiques attendus et des conditions probables d'utilisation des biens.

Les immobilisations corporelles sont amorties fiscalement selon le mode linéaire ou dégressif. La différence éventuelle entre amortissements comptables (linéaires) et amortissements fiscaux est enregistrée en amortissements dérogatoires dans les capitaux propres.

Docusign Enveloppe ID: A1D9B8BF-A31A-4FC0-9D4C-A63E3FE70EC

Les durées de vie retenues dans le calcul des amortissements sont présentées ci-dessous :

Agencement de constructions :	Linéaire, 10 à 20 ans
Matériel technique :	Linéaire, 5 à 7 ans
Agencements, aménagements :	Linéaire, 4 à 10 ans
Matériel de transport :	Linéaire, 5 ans
Matériel de bureau et informatique :	Linéaire, 3 à 5 ans
Mobilier :	Linéaire, 4 à 10 ans

En plus des amortissements, une dépréciation peut être constatée si des indices de perte de valeur tangibles, clairement identifiés et chiffrables existent en cours d'exercice ou à la clôture. La dépréciation éventuelle des actifs, mise en évidence à l'occasion de ces tests, est comptabilisée directement en résultat. Les dépréciations éventuelles viennent modifier la base amortissable des actifs de manière prospective. Les dépréciations sont reprises dans les conditions prévues par les textes, lorsque les évènements à l'origine des pertes de valeur ont disparu.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le poste contient également des prêts, des dépôts et cautionnements évalués à leur coût d'entrée au bilan.

2.2. CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes ont été évaluées, pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, donné lieu à constitution de provisions pour dépréciation ou pour risques, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les comptes clients en monnaies étrangères ont été convertis et comptabilisés sur la base du dernier cours du change précédant la date de clôture de l'exercice. Les écarts positifs n'ont pas été constatés en exploitation. Les pertes latentes résultant de cette conversion ont entraîné la constitution d'une provision pour perte de change.

2.3. OPERATIONS EN DEVISES

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date d'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture.

En application du règlement ANC n° 2015-05 portant sur les instruments financiers à terme et les opérations de couverture, les gains et pertes constatés entre le cours de change à l'origine et le cours de règlement sont enregistrés dans le résultat financier lorsqu'ils sont relatifs à des opérations financières ou placements comptabilisées en devises, et en résultat d'exploitation lorsqu'ils sont relatifs à des opérations commerciales.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques pour leur montant total, inscrits au compte de résultat en exploitation ou en financier selon la nature des créances et dettes.

Docusign Enveloppe ID: A1D9B8BF-A31A-4FC0-9D4C-A63E3FE70EC

2.4. DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les disponibilités en devises étrangères non rapatriables et non utilisables pour les besoins de chantiers locaux font, le cas échéant, l'objet de provisions pour dépréciation.

2.5. PROVISIONS

PROVISIONS POUR RISQUES

En application des dispositions du règlement 2014-03 et de son recueil de normes, une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite.

Ces **provisions pour risques** couvrent notamment :
- les provisions pour litiges sociaux et commerciaux,
- les provisions destinées à couvrir des actions en cours sur les risques fiscaux et autres procédures,
- les provisions pour perte de change,
- les provisions pour pertes à terminaison,
- les provisions pour restructuration.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé, à échéance propre, ou d'un début d'exécution.

PROVISIONS POUR CHARGES

Provision pour engagement de retraite

La société comptabilise en **provisions pour charges** le coût des avantages postérieurs à l'emploi accordés à son personnel et correspondant à des régimes à prestations définies ; dans le cadre de ces régimes, en effet, le groupe a obligation de payer des niveaux de prestations convenus aux membres de son personnel en activité ou à ses anciens salariés, les risques actuariels incombant alors au groupe.

Ils correspondent aux engagements de fin carrière (IFC) définis par la convention collective SYNTEC : l'engagement est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles (taux de mortalité, taux de turn over, taux d'actualisation et taux d'augmentation des salaires, âge de départ…). La société utilise des tables de turn over par tranche d'âge et par catégorie socio professionnelle. Le détail des hypothèses actuarielles retenues est communiqué en note 8.

Les écarts actuariels (liés aux changements d'hypothèses de calcul et liés aux distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité) sont appréhendés selon la méthode du corridor. Cette méthode consiste à comptabiliser les écarts actuariels en résultat de manière étalée sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés, pour le montant qui excède 10% de la valeur de l'engagement à l'ouverture.

Docusign Enveloppe ID: A1D9B8BF-A31A-4FC0-9D4C-A63E3FE70EC

Le coût des services passés, lié à des modifications de régime est constaté immédiatement en résultat pour la partie acquise et il est différé sur la durée moyenne d'acquisition des droits pour la partie non acquise.

L'engagement au titre des IFC est constaté au bilan en provisions pour charges pour le montant de l'engagement total, ajusté du coût des services passés différés et des écarts actuariels non comptabilisés.

La société ne dispose pas d'un fond externe permettant une gestion et un financement des indemnités de départ à la retraite.

La réduction ou la liquidation d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi donne lieu à la reprise immédiate, par le compte de résultat, des engagements antérieurement comptabilisés.

La variation de l'engagement au titre de l'exercice est analysée et comptabilisée selon ses différentes composantes (note 1.3) :

- le coût des services rendus de la période, l'amortissement des écarts actuariels et les éventuels coûts des services passés sont comptabilisés en résultat d'exploitation
- le coût financier et le rendement estimé des éventuels actifs du régime sont comptabilisés en résultat financier.

Provision pour abondement

Dans le cadre de l'accord de participation et d'intéressement des salariés, un abondement de 50 % est octroyé par l'employeur au titre des versements investis dans le FCPE « ARTELIA » du plan d'Epargne Groupe. Sur la base des arbitrages effectués les exercices précédents par les salariés et du montant du fond de participation évalué en fin d'exercice, une provision pour abondement est comptabilisée en charge d'exploitation (note 7).

2.6. DETERMINATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La méthode retenue pour la reconnaissance du chiffre d'affaires est celle dite à l'avancement des travaux. Cet avancement est déterminé pour chaque contrat par application d'un pourcentage mixte résultant du nombre de blocs fabriqués et du nombre de blocs posés exprimé en m3 comparés au nombre de blocs prévisionnels à fabriquer et à poser exprimé également en m3. La société dispose à cet effet d'une gestion prévisionnelle par contrat faisant l'objet d'actualisations périodiques.

Lorsqu'un contrat doit conduire à un résultat global déficitaire, il est constaté une provision pour perte à terminaison égale à la différence entre la perte totale estimée et la perte constatée au stade d'avancement. Les provisions sont évaluées en coût de revient complet.

Les décalages de facturation négatifs issus du calcul du chiffre d'affaires à l'avancement comptabilisés en produits constatés d'avance. Les décalages de facturation positifs quant à eux viennent se rajouter au poste clients.

Docusign Envelope ID: A1D9B8BF-A31A-4FC0-9D4C-A63E3FE70EC

2.7. ACHATS

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondants à leur nature.

2.8. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

La Société maintient pour la dernière année cette présentation, avant l'application à compter du 1er janvier 2025 du nouveau règlement de l'ANC n°2022-06 sur la modernisation des états financiers.

2.9. INTEGRATION FISCALE ET IMPOT SUR LES BENEFICES

INTEGRATION FISCALE

La société est intégrée fiscalement avec ARTELIA GLOBAL SAS (n° siren : 850 176 967) société tête de groupe. La convention d'intégration fiscale prévoit que la société calcule et comptabilise son impôt comme en l'absence d'intégration.

RETENUES A LA SOURCE

Certains contrats export peuvent donner lieu à une retenue à la source dans le pays où ont été réalisés les travaux ou études. Cette retenue à la source est enregistrée directement au débit d'un compte de bilan 44 – Etat, retenue à la source. Ce compte vient en diminution du compte 44 : Etat, Impôt Société à payer.

En fin d'exercice, si la société n'a pas obtenu le justificatif de versement ou n'est pas en capacité de le récupérer, la retenue à la source est réintégrée dans les charges d'exploitation.

NOTE N° 3 – CONSOLIDATION

La société fait partie d'un périmètre de consolidation dont la société consolidante est la SAS ARTELIA GLOBAL (siren 850 176 967) située 16 rue Simone Veil, 93400 SAINT OUEN SUR SEINE

NOTE N° 4 – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Néant

Docusign Enveloppe ID: A1D9B8BF-A31A-4FC0-9D4C-A63E3FE70EC

NOTE N° 5 – MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations	Valeur Brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
		Réévaluations pratiquées	Acquisitions créations apports nouv. prêts	Virement de poste à poste	Cessions ou mises hors service	
Frais d'établissement et de développement						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	33 340					33 340
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**33 340**					**33 340**
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements des constructions						
Installations techniques, matériel et outillages industriels	12 500					12 500
Installations générales, agencements, aménagements divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau et mobilier informatique						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**12 500**					**12 500**
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL GENERAL	**45 840**					**45 840**

NOTE N° 6 – ETAT DES AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début exercice	Augmentations de l'exercice		Diminutions de l'exercice		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
		Dotations de l'exercice	*dont Apports*	Cessions et rebuts	Virement de poste à poste	
Frais d'établissement, de recherche et de dév.						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	33 340					33 340
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**33 340**					**33 340**
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements des constr.						
Installations techniques, matériel et outillage indust.	2 280	1 786				4 066
Installations générales agencements, aménagements						
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, mobilier						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**2 280**	**1 786**				**4 066**
TOTAL	**35 620**	**1 786**				**37 406**

Docusign Enveloppe ID: A1D9B8BF-A31A-4FC0-9D4C-A63E3FE70EC

NOTE N° 7 – ETAT DES PROVISIONS

Rubriques	Montant début	Augmentations de l'exercice		Diminutions		Montant fin 2024
		Dotations	*dont Apports*	Reprises	*dont Dissolution*	
Provisions pour investissement						
Amortissements dérogatoires						
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour pensions, obligations similaires	7 666	1 323				8 989
Provisions pour impôts						
Autres provisions pour risques et charges	1 003	1 147		1 003		1 147
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**8 670**	**2 469**		**1 003**		**10 136**
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients	306 751	15 396		153 958		168 189
Autres provisions dépréciations						
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**306 751**	**15 396**		**153 958**		**168 189**
TOTAL GENERAL	**315 421**	**17 865**		**154 962**		**178 324**
Dont dotations et reprises d'exploitation		*17 645*		*154 962*		
Dont dotations et reprises financières		*220*				
Dont dotations et reprises exceptionnelles						

Les « autres provisions pour risques et charges » couvrent des engagements contractuels spécifiques vis-à-vis de tiers. Elles incluent des engagements vis-à-vis du personnel comme l'abondement sur intéressement et participation au titre de l'exercice, d'un montant de 1 147 euros, forfait social inclus au 31 décembre 2024.

NOTE N° 8 – PROVISIONS POUR RETRAITE

Les évaluations actuarielles reposent sur un certain nombre d'hypothèses à long terme. Ces hypothèses sont revues annuellement. Les hypothèses de calcul des provisions pour retraites sont les suivantes :

	2024	2023
Taux d'actualisation	**3,5 %**	**3,6%**
Revalorisation des salaires annuels	**3,2 %**	**3,2%**
Taux de charges sociales	**50,80 %**	**50,80%**
Age de départ	**65 ans**	**65 ans**
Rotation du personnel	**Par tranche d'âges**	**Par tranche d'âges**
Table de mortalité	**INSEE H-F 2017-2019**	**INSEE H-F 2015-2017**

Docusign Enveloppe ID: A1D9B8BF-A31A-4FC0-9D4C-A63E3FE70EC

La provision pour retraite évolue de la manière suivante :

	Exercice PRECEDENT	Coût des services courants	Coût financier	Variation actuarielle	Changements de régime	Prestations versées	Exercice CLÔTURE
Exercice 2023							
Valeur actualisée de l'obligation	5 432	1 128	174	(617)			6 117
Modifications du régime							
Ecarts actuariels	1 016			533			1 549
Passif comptabilisé	**6 448**	**1 128**	**174**	**(84)**			**7 666**
Exercice 2024							
Valeur actualisée de l'obligation	6 117	1 175	220	(2 290)			5 222
Modifications du régime							
Ecarts actuariels	1 549			2 218			3 767
Passif comptabilisé	**7 666**	**1 175**	**220**	**(72)**			**8 989**

L'incidence de l'évolution de la provision pour indemnités de fin de carrière et médailles du travail sur le compte de résultat est présentée dans le tableau suivant, la période comparative étant présentée en conformité avec le changement de méthode décrit dans la note 1.3 :

	2024	2023 retraité pour comparaison
Incidence variation des fonds IFC et refacturation		
Coût des services courants	1 175	1 128
Amortissement écart actuariel	(72)	(84)
Total Dotation d'exploitation	**1 103**	**1 044**
Incidence variation des fonds IFC et refacturation		
Reprise sur prestations servies		
Amortissement écart actuariel		
Total Reprise d'exploitation	**0**	**0**
Coût financier	220	174
Total Charge financière	**220**	**174**
Total	**1 323**	**1 218**

NOTE N° 9 – CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Charges constatées d'avance

Nature des charges	2024	2023
Charges d'exploitation	2 293 123	1 828 769
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**2 293 123**	**1 828 769**

Produits constatés d'avance

Nature des charges	2024	2023
Produits d'exploitation	4 056 208	3 641 317
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	**4 056 208**	**3 641 317**

Les produits constatés d'avance sont majoritairement composés des décalages de facturation par rapport au calcul du chiffre d'affaires à l'avancement.

Docusign Enveloppe ID: A1D9B8BF-A31A-4FC0-9D4C-A63E3FE70EC

NOTE N° 10 – PRODUITS A RECEVOIR SUR CREANCES

Produits à recevoir	2024	2023
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	6 900	76 096
Autres créances	4 946	1 136
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	**11 846**	**77 233**

NOTE N° 11 – TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

	01/01/2024	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Résultat N	Autres mouvements	31/12/2024
Capital en nombre d'actions	7 400						7 400
Valeur nominale	10 €						10 €
Capital social ou individuel	74 000						74 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...							
Ecarts de réévaluation							
Réserve légale	7 400						7 400
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	7 089			(730)			6 359
Résultat de l'exercice	354 470			(354 470)	381 260		381 260
Subventions d'investissement							
Provisions règlementées							
Total capitaux propres	**442 959**			**(355 200)**	**381 260**		**469 019**
Dividendes versés				**355 200**			

Le capital social est composé exclusivement d'actions ordinaires.

NOTE N° 12 – ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

NATURE	Début exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Charges non déd. temporairement						
Provisions pour retraite	7 666		1 323		8 989	
Participation des salariés	16 558		(2 054)		14 504	
Dépérciation de créances	306 751		(138 562)		168 189	
BASES	**330 975**		**(139 293)**		**191 682**	
Impôt société correspondant (25%)	82 743		(34 823)		47 920	
Accroissement / Allégements de la dette future des impôts	**82 743**		**(34 823)**		**47 920**	

Docusign Enveloppe ID: A1D9B8BF-A31A-4FC0-9D4C-A63E3FE70EC

NOTE N° 13 – CHARGES A PAYER

Charges à payer	2024	2023
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	312 578	579 889
Dettes fiscales et sociales	92 340	95 853
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	**404 918**	**675 742**

NOTE N° 14 – ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Etat des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	167 444	167 444	
Autres créances clients	931 119	931 119	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	81 980	81 980	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	4 946	4 946	
Groupe et associés (*)	1 768 263	1 768 263	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	2 293 123	2 293 123	
Total des créances	**5 246 876**	**5 246 876**	

(*) dont trésorerie placée en compte courant de Cash pooling auprès d'Artelia Holding pour un montant de 1 692 113 €

Etat des dettes

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	455 344	455 344		
Personnel et comptes rattachés	22 793	22 793		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 017	8 017		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	65 606	65 606		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	4 056 208	4 056 208		
TOTAUX	**4 607 967**	**4 607 967**		

Docusign Enveloppe ID: A1D9B8BF-A31A-4FC0-9D4C-A63E3FE70EC

NOTE N° 15 – ECARTS DE CONVERSION

Néant

NOTE N° 16 – EFFECTIFS

Catégories	Effectif moyen salarié	
	2024	2023
Ingénieurs et Cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Administratifs	2	2
Total	2	2

Remarque : l'effectif à temps partiel pour une durée inférieure à l'exercice est pris en compte en proportion du temps de travail effectif, par référence à la durée conventionnelle ou légale du travail.

NOTE N° 17 – REMUNERATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Présidence de la Société CLI est assurée par sa maison mère ARTELIA SAS en tant qu'actionnaire unique.

NOTE N° 18 – IMPOT SUR LES SOCIETES

	2024	2023
Résultat fiscal de droit commun	427 364	479 317
Taux d'imposition	25%	25%
Charge d'Impôt Société comme en l'absence d'intégration fiscale	106 841	119 829
Produits et charge d'intégration fiscale (crédits d'impôt déduits)		
Rappels fiscaux et autres impôts étrangers		
PRODUIT ET CHARGE NETS D'IMPOT SOCIETE	106 841	119 820

Docusign Envelope ID: A1D9B8BF-A31A-4FC0-9D4C-A63E3FE70EC

NOTE N° 19 – RESULTAT FINANCIER

Nature	2024	2023
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	67 203	78 380
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**67 203**	**78 380**
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions (*)	220	
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		17
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	**220**	**17**
TOTAL GENERAL	**66 983**	**78 363**

(*) Dont 220 € de reclassement d'exploitation à financier mentionné en note 1.3 changement de méthode. Si cette méthode avait été appliquée sur 2023, le montant du reclassement aurait été de 174 €.

NOTE N° 20 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Néant

NOTE N° 21 – ENGAGEMENT DE CREDIT BAIL ET LOCATION FINANCIERE

Néant

NOTE N° 22 – ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Concours bancaires court terme

Néant